

DELIBERATION N° 81/31 : D.M. N° 05 : OUVERTURE ET TRANSFERTS DE CREDITS/SECTION
D'INVESTISSEMENT EXERCICE 1980

Monsieur JULLIEN informe l'Assemblée que des régularisations de crédits doivent être faites, pour plusieurs programmes d'investissement du budget 1980 :

- programme 09/77 : Construction du Groupe Scolaire Primaire du Centre, article 2322, des crédits recettes ouverts sur ce programme étant supérieurs aux crédits dépenses inscrits, il convient d'ouvrir un crédit dépense complémentaire de 356 212 F 31 dont :
 - . 263 000 F 00 proviennent du 2ème versement de la participation du lotissement Saint-Blaine,
 - . 60 000 F 00 transférés du Programme terminé N° 29/74 "Station suppression d'eau", article 2325,
 - . 32 299 F 31, transférés du programme terminé N° 10/78 "Aménagement locaux mairie atelier", article 2320,
 - . 913 000 F 00 transférés du compte 18 non utilisé "Dettes à long et moyen terme".
- programme 49/80 : Travaux au Groupe Scolaire Pierre Loti, article 2322. Un dépassement de crédit de 3 133 F 01 a été réalisé en 1980. Cette somme peut être transférée du programme terminé N° 05/75 "Achat de terrains pour réserves foncières" article 2100.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide :

- les crédits dépenses suivants sont inscrits à la section d'investissement du budget 1980, pour :
- le programme 09/77 : Construction du Groupe primaire du Centre, article 2322, pour la somme de : 356 212 F 31

dont :

- 263 000 F 00 de crédits nouveaux
- 60 000 F 00 proviennent du programme 29/74 article 2325
- 32 299 F 31 proviennent du programme 10/78 article 2320
- 913 F 00 proviennent du compte 18.
- le programme 49/80 : travaux au Groupe Scolaire Pierre Loti article 2322, pour la somme de 3 133 F 01 provenant du programme 05/75 - article 2100